

Le (cyber) harcèlement à l'école : l'affaire de TOUS!

LA LOUVIÈRE
vous êtes au centre de tout



brochure à destination
des parents des enfants et des jeunes
des établissements primaires
et secondaires de La Louvière

www.lalouviere.be





Les violences visibles et invisibles liées au phénomène de **(cyber) harcèlement** concernent un enfant sur trois à l'école. Elles ont non seulement un impact direct sur le climat de la classe et de l'école, mais elles exercent également leurs nuisances sur le bien-être et le développement de l'enfant avec des conséquences parfois dramatiques, tout en bouleversant l'équilibre des relations entre l'école et la famille.

La Ville de La Louvière entend offrir à l'ensemble des élèves de son territoire un **environnement sain** et dépourvu de toute forme de harcèlement et de violence.

Depuis le début de l'année 2021, la Ville de La Louvière s'est engagée dans un **programme de prévention et d'accompagnement** du (cyber) harcèlement à l'école. Dans ce cadre, elle a financé la **formation** de plus **176 enseignants, éducateurs, membres des services d'accompagnement** (PMS, plannings familiaux, AMO, PSE, etc.) ainsi que les **services de la police** afin que ces professionnels en contact avec des enfants et jeunes soient sensibilisés aux problèmes de harcèlement et aptes à les appréhender.

De cette manière, elle vise à **garantir l'épanouissement des élèves** en milieu scolaire et un cadre propice à la transmission des savoirs.

Jacques Gobert
Bourgmestre

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large, rounded initial 'J' followed by a series of connected loops and a long, sweeping tail.

Françoise Ghiot
Échevine de l'enseignement

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent, stylized initial 'F' and 'G' with a horizontal line underneath.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE HARCÈLEMENT

Tous les abus qui se produisent en situation de harcèlement ne sont pas identiques. On en distingue plusieurs types, et ceux-ci peuvent se cumuler entre eux.

Le harcèlement physique :

C'est une violence corporelle à répétition qui se manifeste souvent par des bagarres organisées, des vols, des bousculades, du racket ou encore des dégradations d'objets personnels.

On observe également des «jeux» dangereux tels que: le jeu du foulard, basé sur la strangulation et l'asphyxie entraînant parfois la mort de l'enfant; ou les «jeux» de type défi comme «t'es pas cap de...»



Le harcèlement moral :

C'est une conduite abusive qui se caractérise par des paroles insultantes, des humiliations, des rumeurs, des discriminations, des comportements dégradants à répétition. Ces pratiques peuvent causer des troubles psychologiques mettant en danger la santé de la victime. Il est cependant moins facile à déceler car il est plus discret que le harcèlement physique.



Le cyber harcèlement:

Le cyber harcèlement se déploie généralement sur les réseaux sociaux. Les harceleurs se sentent en sécurité derrière leurs écrans. Les harceleurs postent des photos ou vidéos humiliantes de leur victime.

Avec l'utilisation permanente des nouvelles technologies de communication (téléphones, réseaux sociaux...), le harcèlement entre élèves se poursuit en dehors de l'enceinte de l'établissement scolaire : on parle de cyber-harcèlement. Il est défini comme un «acte agressif, intentionnel, perpétré par un ou plusieurs individus aux moyens de forme de communication électronique répétée à l'encontre d'une victime.

Avec le confinement et la fermeture intermittente des écoles, ce phénomène aurait d'autant plus explosé.



COMMENT REPÉRER UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT CHEZ L'ENFANT OU CHEZ L'ADOLESCENT ?

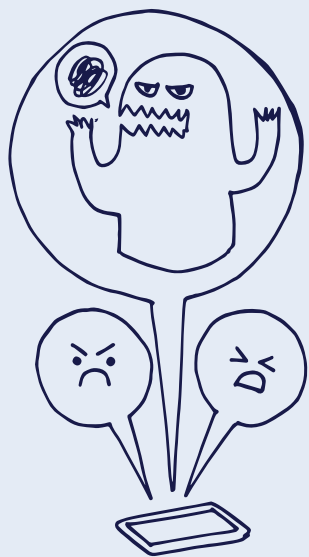
- Si votre enfant change de comportement dans la cellule familiale; s'il entre en conflit plus facilement avec ses frères et soeurs notamment, les enfants victimes de harcèlement se contrôlent en permanence dans la journée, ils s'extériorisent plus facilement à la maison, où c'est moins risqué qu'à l'école.
- Si votre enfant se plaint de maux de ventre ou de maux de tête les veilles de rentrée, s'il a du mal à se lever le matin, en résumé, s'il n'a soudainement plus envie d'aller à l'école.
- Si ses notes chutent brusquement.
- D'une manière générale, tout changement radical de comportement peut être dû à un éventuel mal-être à l'école.



QUE FAIRE SI MON ENFANT EST VICTIME DE HARCÈLEMENT ?

N'hésitez pas à informer à un membre de l'équipe pédagogique qui vous redirigera vers l'un des référents de l'école. Celui-ci pourra activer les différents dispositifs mis en place afin que la situation soit résolue et que les violences envers votre enfant cessent. En effet, tous les maillons de la chaîne pédagogique auront été formés afin qu'une réponse appropriée soit apportée au problème.

Les professionnels de l'éducation ayant été formés, plusieurs dispositifs de prévention du harcèlement sont et seront mis en place dans les écoles. Si votre enfant devait être victime de problèmes de harcèlement, sachez que vous pourrez activer ces dispositifs à tout moment en prenant contact avec les équipes pédagogiques de l'école.



QUELS DISPOSITIFS SONT MIS EN PLACE AU NIVEAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ?

1 L'espace de paroles régulé

Il s'agit de permettre à chaque enfant de disposer d'un moment de parole au cours duquel il apprend à parler de ce qu'il vit et à gérer, sans violence, les conflits dans lesquels il est impliqué.

Cet espace de paroles régulé est régi par ces 5 règles :

- 1.** Toute émotion peut se dire et ne peut être contredite.
- 2.** C'est l'adulte qui donne la parole en garantissant à l'enfant qu'il pourra parler jusqu'au bout de ce qu'il a à dire sans risquer d'être interrompu.
- 3.** On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas.
- 4.** L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution.
- 5.** L'enseignant assure de la permanence et de la récurrence de l'espace de parole.

En aidant les élèves à analyser leurs émotions, à parler d'eux-mêmes, l'intention de la médiation est d'identifier les situations problématiques et de gérer pacifiquement les conflits.

2 Le conseil de discipline

Le conseil de discipline, par son mode de fonctionnement et les modalités d'expression qu'il légitime, constitue un véritable exercice de citoyenneté dans la mesure où il reproduit les formes de communication démocratique telle qu'elles sont prévues dans le monde juridique pour favoriser l'application des droits et des devoirs de chacun en tenant compte du besoin de l'ensemble de la collectivité.

Il peut être convoqué pour plusieurs raisons : injures, destruction de bien, que cela soit de l'école ou d'un autre élève, absence en cours, etc...

Il permet de mettre des balises indispensables à l'épanouissement collectif. L'idée n'est pas simplement de sanctionner mais surtout d'aider l'élève à améliorer son comportement en société.

3 Les cours de récréation régulées

L'idée du projet est d'adapter la cour de récréation en réservant à chaque type d'activité, un lieu à la fois spécifiquement aménagé et clairement circonscrit. Concrètement, il s'agit de diviser l'espace de récréation en plusieurs territoires respectivement peints dans des couleurs différentes auxquels correspondent des règles spécifiques : l'une où on court avec ballon, l'une où on court sans ballon et l'une où on peut simplement marcher.

Ainsi, l'idée est de faire cohabiter les activités et les préférences de chacun lors des récréations sans empiéter sur celles des autres mais aussi permettre aux élèves de diversifier leurs activités. Cela permettra, par exemple, de jouer à un jeu de société dans un espace qui y sera dédié sans risquer de prendre un ballon.

Les enseignants ou les éducateurs sont amenés à sanctionner strictement et systématiquement les enfants qui ne respectent pas les différentes règles en fonction de sanctions préétablies.

4 L'application

À terme, l'application **Cyberhelp** sera étendue aux écoles louviéroises.

Cette application permet de faire une capture d'écran et de l'envoyer automatiquement soit à l'un des référents de l'équipe pédagogique et éducative, soit à un des élèves qui auront préalablement été désigné dans ce rôle. Elle permet aussi de contourner les notifications de capture d'écran à la personne à l'origine du harcèlement, présentes sur plusieurs applications telles que Snapchat ou Instagram.

Ainsi envisagée, l'application agit en quelque sorte comme un interrupteur susceptible de stimuler la mise en mouvement des dispositifs préventifs de votre école. Elle permet de réagir aux situations quand elles se présentent, et joue également un puissant rôle préventif dans la mesure où les élèves, connaissant le dispositif et sa réactivité, ont tendance à limiter, voire à éviter toute forme de message pouvant être interprété comme une agression.

5 Intervention de la police

Lorsque tous les dispositifs ont échoué à résoudre une situation problématique, l'intervention policière est parfois malheureusement requise.

C'est pourquoi notre zone de police a été formée à gérer les aspects juridico-judiciaires liés au harcèlement scolaire.



Offre complémentaire : service SOPHIA



Basé à Soignies, le service SOPHIA est spécialisé en matière de prise en charge et d'intervention face aux situations de harcèlement scolaire ou de cyber harcèlement. Concrètement, ce service offre aux familles :

- Un accompagnement à toute famille impactée par une situation de harcèlement. Conseils juridiques, soutien psycho-social, travail en réseau avec les écoles et services judiciaires, etc.
- Un suivi psychothérapeutique pour les enfants et adolescents victimes de harcèlement.
- Des possibilités d'intervention rapide au sein des écoles pour faire cesser le harcèlement.

Ce service est ouvert à tout enfant, adolescent, parent ou professionnel impliqué dans une situation de harcèlement scolaire ou de cyber harcèlement.

Rempart du Vieux Cimetière,
7060 Soignies
067/220.335

 facebook.com/sophia.harcelement
 instagram.com/sophia.harcelement



LA LOUVIÈRE
vous êtes au centre de tout



UMONS
University of Mans

